

TRADEMARK ASSIGNMENT

Electronic Version v1.1
 Stylesheet Version v1.1

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT		
NATURE OF CONVEYANCE:	CHANGE OF NAME		
CONVEYING PARTY DATA			
Name	Formerly	Execution Date	Entity Type
Ravage Distribution S.A.		11/30/2011	French company: FRANCE
RECEIVING PARTY DATA			
Name:	RAVAGE S.A.		
Street Address:	18 rue Roger-Simon Barboux		
City:	Arcueil		
State/Country:	FRANCE		
Postal Code:	94110		
Entity Type:	French company: FRANCE		
PROPERTY NUMBERS Total: 2			
Property Type	Number	Word Mark	
Serial Number:	74232275	RAVAGE	
Serial Number:	76509414	RAVAGE	
CORRESPONDENCE DATA			
Fax Number:			
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>			
Email:	efstrademarks@taftlaw.com		
Correspondent Name:	Amy Wright/Taft Stettinius & Hollister L		
Address Line 1:	One Indiana Square, Suite 3500		
Address Line 4:	Indianapolis, INDIANA 46204		
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	RAVAGE		
DOMESTIC REPRESENTATIVE			
Name:	Amy Wright/Taft Stettinius & Hollister L		
Address Line 1:	One Indiana Square, Suite 3500		
Address Line 4:	Indianapolis, INDIANA 46204		

CH \$65.00 74232275

TRADEMARK

NAME OF SUBMITTER:	Amy Wright
Signature:	/Amy Wright/
Date:	02/25/2013
Total Attachments: 6 source=document 1 - RAVAGE DISTRIBUTION#page1.tif source=document 1 - RAVAGE DISTRIBUTION#page2.tif source=document 1 - RAVAGE DISTRIBUTION#page3.tif source=RAVAGE#page1.tif source=RAVAGE#page2.tif source=RAVAGE#page3.tif	

PF CL 30.11.01
06 05

RAVAGE DISTRIBUTION

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

LE - 3 JAN. 2002

SOUS LE N° 102

Société anonyme
Au capital de 1.251.250 Francs

Siège social 18, rue Roger-Simon Barboux
94110 ARCUEIL

R.C.S. Créteil B 421 745 514 (1999 B 386)
Siret 421 745 514 00016

**PROCES - VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 30 NOVEMBRE 2001**

L'an deux mil un,
Le trente novembre,
A quatorze heures trente,

Les actionnaires de la société anonyme "RAVAGE DISTRIBUTION", au capital de 1.251.200 Francs divisé en 715 actions de 1 750 Francs chacune, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration par avis inséré dans le journal d'annonces légales "GAZETTE DU PALAIS" des 14/15 novembre 2001.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Georges COHEN en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société "BARBARA" représentée par Monsieur Jean-Jacques BENA
La société " HASLOUIN BECAM SERVICES - HBS" représentée par Monsieur Jany HASLOUIN
titulaires et représentants du plus grand nombre d'actions, acceptant ces fonctions sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Raymond MACHUELLE
est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le tout conformément aux statuts.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou votant par correspondance possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Changement de dénomination sociale , Modification corrélative de l'article 3 des statuts ,
- Confirmation des pouvoirs de Direction Générale assurés par le Président du Conseil d'Administration ,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée

- Un exemplaire du journal d'annonces légales "GAZETTE DU PALAIS" des 14/15 novembre 2001 et la copie des lettres adressées aux actionnaires ,
- La feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau ;
- Les formulaires de vote par correspondance ou procurations ,
- Le rapport du Conseil d'Administration ,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée ,
- Les statuts de la société.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social.

Lecture est donnée du rapport du Conseil d'Administration, puis le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre.

Après échanges d'observations, le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes .

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de substituer à la dénomination existante "RAVAGE DISTRIBUTION" celle de "RAVAGE SA" et de modifier ainsi qu'il le 1er alinéa de l'article 3 des statuts :

Article 3 - DENOMINATION

La société a pour dénomination **RAVAGE S.A.**

Le reste de l'article demeurant sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, confirmant que le Conseil d'Administration est l'organe compétent pour décider si les fonctions de Direction Générale seront exercées par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne physique,

décide que le Conseil d'Administration se prononcera à la majorité simple dans le délai de trois mois qui suivra la clôture du présent exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

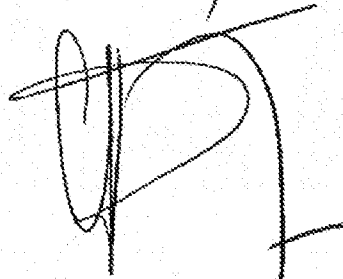
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LES SCRUTATEURS

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

Copie certifiée conforme à l'original



TRADEMARK

REEL: 004969 FRAME: 0826

Extrait Kbis

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait au 19 Février 2013

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : RAVAGE S.A.
Numéro d'identification : 421 745 514 R.C.S. CRETEIL
Numéro de gestion : 1999 B 00386
Date d'immatriculation : 05 Février 1999
Date de radiation : 05 Octobre 2011

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE

Forme juridique : Société anonyme
Au capital de : 190 751,83 Euros
Adresse du siège : 18 Rue Roger Simon Barboux 94110 Arcueil
Durée de la société : Jusqu'au 05 FÉVRIER 2098
Date d'arrêté des comptes : 31 Décembre
Constitution - Dépôt de l'acte constitutif : Au Greffe du Tribunal de Commerce de CRETEIL le 05 Février 1999 sous le numéro 001545

ADMINISTRATION

président du conseil d'administration et directeur général Monsieur LAFONT Hubert
né(e) le 31/08/1959 à TULLE 19000
de nationalité Française
demeurant 2 Rue Jean Daudin 75015 Paris

administrateur BARBARA
(582 034 914 R.C.S. CRETEIL)
18 Rue Roger Simon Barboux 94110 Arcueil
représentée par
Madame POISSON Arielle
né(e) le 01/04/1952 à ROUEN 76000
de nationalité Française
Demeurant 3 bis rue de Fontenay 92340 BOURG LA REINE

administrateur Monsieur LAFONT Hubert
né(e) le 31/08/1959 à TULLE 19000
de nationalité Française
demeurant 2 Rue Jean Daudin 75015 Paris

administrateur Monsieur MACHUELLE Jean Raymond
né(e) le 13/09/1952 à ROYE 80700
de nationalité Française
demeurant 22 Rue Des Mangons 80700 Rethonvillers

commissaire aux comptes titulaire I R E C - INSTITUT DE REVISION ET D'EXPERTISE
COMPTABLE
(662 022 821 R.C.S. PARIS)
24 Rue Fortuny 75017 Paris

Extrait Kbis

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait au 19 Février 2013

commissaire aux comptes suppléant

SYE D'EXPERTISE COMPTABLE FIDUCIAIRE DE FRANCE
(775 726 417 R.C.S. CRETEIL)
2bis Rue De Villiers 92 Levallois

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE COMMERCIALE

Origine de la société : Cette société se constitue
Mode d'exploitation : Sans activité à compter du : 01/01/2007 suite à la mise en location
gérance à la société BARBARA

OBSERVATIONS

01 Janvier 2002 , numéro 37875 Conversion du capital social en euros effectuée d'office par le greffier du tribunal de commerce en application du décret N° 2001-474 du 30 mai 2001

03 Octobre 2002 , numéro 10066 Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 .

16 Septembre 2005 , numéro 21647 Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 30 juin 2005

04 Février 2009 , numéro 4073 Parution le 22 Février 2009
Jugement du tribunal de commerce de Creteil prononcé en date du 4 février 2009 , la liquidation judiciaire sous le numéro 2009100084 , date de cessation des paiements le 1 janvier 2009 , désigne juge commissaire M. Thomas Michel , juge commissaire suppléant M. Boonen Jean François , liquidateur Me Pellegrini Gilles 4 Le Parvis de Saint Maur 94100 Saint-Maur-des-Fossés , les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc

05 Mars 2009 , numéro 6427 Le tribunal de commerce de Creteil a décidé par jugement en date du 4 mars 2009 , de l'application de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée. Liquidateur Me Pellegrini Gilles

25 Juin 2009 , numéro 14214 Jugement du Tribunal de Commerce de Créteil en date du 24/06/2009 adjoint la SELABL SMJ 6 bis Blvd Jean-Baptiste Oudry 94000 Créteil en qualité de liquidateur

16 Décembre 2010 , numéro 53183 Jugement du tribunal de commerce de Creteil en date du 15 décembre 2010 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée.

22 Septembre 2011 , numéro 74325 Parution le 09 Octobre 2011
Jugement du tribunal de commerce de Creteil en date du 21 septembre 2011 , prononce la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif , nom du juge commissaire : M. Thomas Michel , nom du liquidateur : Me Pellegrini Gilles

05 Octobre 2011 , numéro 75257 Radiation d'office art 42 A1 1 décret du 30.05.84- est radié d'office tout commerçant ou personne morale à compter de la clôture d'une procédure, soit de faillite ou de liquidation des biens pour insuffisance d'actif ou dissolution de l'union, soit de liquidation judiciaire pour

Extrait Kbis

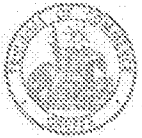
IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Extrait au 19 Février 2013

insuffisance d'actif, soit de règlement judiciaire par un concordat avec
abandon total de l'actif de l'intéressé.

Extrait délivré à CRETEIL, le 19 février 2013 sur 3 page(s)

Le Greffier,



Fin de l'extrait